

Erreur de la banque sur prêt immobilier

Par **Helene Joassan**, le **25/09/2017** à **19:07**

Bonjour

Mon fils a signé un crédit immobilier avec XXXXXX. La vente doit intervenir le 27 septembre et le clerc de notaire vient de s apercevoir que la banque a commis une erreur en oubliant de garantir une partie du prêt à taux zéro. Mon fils a accepté I offre de la banque telle quelle et ne veut pas repousser la signature avec I envoi d une nouvelle offre banquier qui lui ferait perdre 15 jours. Quels recours peut il avoir contre la banque.

Merci

Cordialement

Hélène joassan

Par Visiteur, le 25/09/2017 à 19:13

Bsr,

Aucun recours, le PTZ risque d'être remis en cause si la demande de prêt acceptée par l'établissement comportait cette garantie, il faut fonc régulariser avec la banque, qu'est-ce que 15 jours dans une vie ?